ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : services extérieurs

Question écrite n° 1471

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le mauvais fonctionnement du paritarisme syndical dans l'académie de Poitiers. Suite aux nombreux dysfonctionnements intervenus dans ce domaine, il lui demande quelles solutions il envisage d'apporter afin que cette académie retrouve un climat de travail plus serein.

Texte de la réponse

Les problèmes qui ont pu se manifester en 1997 dans l'académie de Poitiers n'ont eu aucune conséquence sur l'exercice du paritarisme syndical dans cette académie, qui ne connaît pas de difficulté particulière depuis cette époque. En 1998, un comité d'hygiène et de sécurité local a été constitué. Par ailleurs, des réunions et des élections aux commissions administratives paritaires académiques et au comité technique paritaire académique, qui sont l'expression de ce paritarisme, sont organisées de façon régulière.

Données clés

Auteur : M. Arnaud Lepercq
Circonscription : Vienne (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1471
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2448
Réponse publiée le : 12 février 2001, page 961